

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction du Nouveau Garches à Ambroise Paré - Boulogne-Billancourt

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Assistance Publique - Hôpitaux Paris

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LUNEL Arnaud

Directeur du Département Immobilier & Investissements

RCS / SIRET

2 6 7 5 0 0 4 5 2 0 0 0 1 1

Forme juridique

Etablissement Public de Santé

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 39. Travaux	Travaux, constructions qui créent une surface de plancher supérieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette est inférieur à 10 hectares. Les rubriques ICPE existantes ne seront pas modifiées par le projet, l'ensemble des installations restera sous le régime de la déclaration.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de l'hôpital Ambroise Paré représente une SDPC de 55 188 m², avant de réaliser le projet, il est prévu la démolition de plusieurs bâtiments satellites pour une superficie globale de 13 500 m² SDO. A l'issue du projet du NGAP (Nouveau Garches à Ambroise Paré) la SDPC global sera alors de 89 649 m². Total constructions neuves : 47 961 m².

Répartition des ensembles fonctionnels dans le NGAP:

Bâtiment BAC R+2 + combles, premier bâtiment à être construit sera dédié aux fonctions médico techniques. La Biologie, le SAMU/SMUR 92 (régulation, bureaux et garages et locaux supports), L'institut Médico-légal et l'internat de 25 chambres. Ce bâtiment est un préalable à l'opération il servira de rocades assurant le bon déroulement des phasages complexes sur le site en activité. Le bâtiment ENTREE R+2 + combles, sera dédié aux activités tertiaires du site et logements de fonction.

Le bâtiment NORD R+4 + combles, sera dédié au plateau technique interventionnel et urgences adultes avec un parking en infra infrastructure de 160 places. Le bâtiment SUD R+6+combles, sera dédié aux activités de Garches, plateaux de rééducation et mise en situation écologique enfants et adultes, hospitalisations SSR adultes et enfants Soins continus adultes et enfants, Caisson hyperbare, balnéothérapie et gymnase, Consultations et Hôpitaux de jour. Un parking en infrastructure de 120 places La construction de ces quatre bâtiments s'accompagne de la restructuration de secteurs fonctionnels du monobloc existant.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération de regroupement des activités de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches sur le site de l'hôpital Ambroise Paré à Boulogne-Billancourt se fera tout en maintenant au maximum les dispositions existantes sur le site existant.

Les enjeux et objectifs sont :

- D'élargir le périmètre du projet à l'échelle du site, au-delà du simple regroupement des activités de Raymond Poincaré sur Ambroise Paré ;
 - D'apporter davantage de fonctionnalité à l'ensemble du futur hôpital étendu et répondre aux besoins identifiés sur Ambroise Paré : moderniser les urgences, regrouper les secteurs chauds, valoriser les spécificités de la filière Garchoise dans un seul bâtiment.
 - D'optimiser l'organisation par plateaux, fluidifier les flux...
 - D'anticiper des investissements futurs nécessaires (rénovation des urgences et du bloc opératoire) à venir
- Regrouper les secteurs chauds, urgences, blocs opératoires conventionnels et ambulatoires au sein d'un nouveau bâtiment offrant l'opportunité de fusionner et de créer un plateau technique moderne et cohérent avec des flux et des liaisons optimisées ;
- De rassembler les filières Garchoises sur un bâtiment neuf unique, disposant l'ensemble des plateaux de rééducation à proximité des secteurs d'hospitalisation, de consultation, de soins critiques et des urgences de pédiatrie ;
 - Concentrer les consultations d'Ambroise Paré sur un plateau unique à rez-de-chaussée, accessible depuis les halls d'entrée ;
 - Poursuivre et renforcer l'humanisation engagée sur le bâtiment principal d'Ambroise Paré datant des années 70.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération globale consiste à intervenir par étapes pour régénérer l'ensemble du site d'Ambroise Paré et accueillir les activités Garches sur 10 ans.

La première étape consiste en la réalisation d'un bâtiment médico technique (labos, tertiaire, SAMU SMUR ...) dit bâtiment BAC, bâtiment flexible se devant d'accueillir à la fois des services et des rocade fonctionnelles indispensables aux phases suivantes et à la régénération et transformation complète du bâtiment principal de la fin des années 60.
Cette opération va être initiée par un concours d'architecture en loi MOP.

La deuxième étape consiste en la réalisation des bâtiments NORD et ENTREE.

La dernière étape sera la construction du bâtiment SUD.

Ces trois constructions feront l'objet d'un même concours d'architecture en loi MOP afin de garantir un traitement homogène du site, tant sur le plan paysager qu'architectural.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Siège de l'AP-HP en étroite collaboration avec les équipes du GHU.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le premier principe retenu est de spécifier les accès au site en fonction de la nature des flux afin de clarifier les déplacements intra-site :

- La façade Ouest, orientée vers la ville et les transports en commun (ligne de métro 10, bus 123, 241, 260 et 460), constitue la porte d'entrée sur le site pour l'ensemble des patients ;
- La façade Est accessible depuis la rue de l'Abreuvoir, les délaissés de l'autoroute et donnant accès rapide au Quai du 4 Septembre, est réservée aux flux logistiques et spécifiques.

Les accès au site seront organisés sur la façade Est pour les patients couchés et debouts, les urgences et les personnels et sur la façade Ouest, au Sud, pour les circuits de l'Institut Médico-Légal, la logistique et le SAMU/SMUR.

L'accès Est, depuis l'avenue Charles-de-Gaulle, sera en bouclage avec une sortie sur la rue des Menus. Ce bouclage servira tant pour le circuit des patients couchés que pour les urgences.

Le second principe est de privilégier la distribution des flux patients depuis une rocade réalisant le tour de l'ensemble Bloc Hôpital / Extension Nord / Extension sud. Depuis cette rocade, les patients vont être distribués sur des adresses déterminées par la nature de leur prise en charge.

Le souhait est d'éviter des parcours complexes au sein du bâtiment et les circulations internes traversant le bloc-hôpital.

Le troisième principe est de limiter les circulations internes entre les bâtiments et de proposer un système de circulation générale au rez-de-chaussée permettant d'offrir un accès aisé pour les patients

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir suivi d'une demande de permis de construire pour le Bâtiment BAC.

Permis de démolir suivi d'une demande de permis de construire pour les Bâtiments NORD et ENTREE.

Déclaration de projet pour la modification du PLU en vue de la construction du bâtiment SUD.

Permis de démolir suivi d'une demande de permis de construire pour le Bâtiment SUD.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SDPC globale de l'opération répartis comme suit:	47 961 m ²
BAC	7 744 m ²
ENTREE / NORD	16 232 m ²
SUD	23 985 m ²
Démolitions	- 13 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Hôpital Ambroise Paré
6 Avenue Charles de Gaulle
92 100 Boulogne -Billancourt

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 9 1' 50" 97 Lat. 0 2° 4 2' 36" 87

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Extrait de l'Étude d'impact volet faune Flore jointe en annexe Aucune zone d'inventaire du patrimoine n'est présente au droit de la zone d'étude. Les ZNIEFF qui se situent en bordure du rayon de 5 km autour du projet comportent des habitats très différents que ceux rencontrés dans la zone d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le CD 92 a approuvé son plan de prévention du bruit dans l'environnement (15 octobre 2021) : CD92 PPBE 3 ech rapport 2021 VF.PDF (Hauts-de-seine.fr) Le site de l'hôpital Ambroise Paré ne se situe pas dans les zones les plus exposées, et donc, en dehors des zones d'enjeux identifiées. - Il y a également le PBE de la MGP 2019-2024, approuvé le 17/12/2019 qui n'identifie pas d'action à proximité du site de l'hôpital.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Hôpital Ambroise Paré a été construit sur l'emprise du parc Paysager du Château Rothschild dont la conception par Paxton date de 1860. Le premier classement au titre des monuments historiques sur le site fut celui du Château de Buchillot, aujourd'hui occupé par le Musée Belmondo, le Château Rothschild a été classé le 24 avril 1997.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Boulogne Billancourt est dotée d'un plan de prévention du risque inondation. D'après le PPRI de Boulogne Billancourt, le site d'étude ne se trouve pas en zone inondable en cas de niveaux de la Seine identiques à ceux de Janvier 1910. La côte casier est située à 31 NGF. Il sera demandé aux futurs concepteurs de ne pas implanter d'installation technique sensible en deçà de cette côte dans le RDJ. Le CD 92 a approuvé son plan de prévention du bruit dans l'environnement (15/10/2021) Le site de l'hôpital Ambroise Paré ne se situe pas dans les zones les plus exposées
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la présence de remblais de qualité variable au droit du site, l'état actuel du site relève de la méthodologie nationale de gestion des sites pollués et est à prendre en compte dans le cadre du futur projet. Au vu des éléments identifiés dans l'étude et en fonction du projet retenu, il pourra s'avérer nécessaire de se faire accompagner par un BET spécialisé pour la gestion du projet afin notamment d'intégrer la problématique des remblais et matériaux retrouvés sur place.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Hauts de Seine, et les territoires voisins, sont concernés par la présence d'une ZRE : parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien (arrêté du 16 septembre 2021)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'hôpital fait parti intégrante du site classé Parc Edmond de Rothschild à Boulogne-Billancourt. A ce titre le projet est travaillé en étroite collaboration avec l'ABF et l'inspection des sites. Le projet fera l'objet d'une présentation en CDNPS en amont des autorisations d'urbanisme.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition des superstructures et infrastructures des bâtiments existants dans l'emprise projet. Les marchés de maîtrise d'œuvre pour la démolition de la superstructure comme de l'infrastructure imposent des clauses de revalorisation, le maître d'œuvre réalisera un diagnostic des déchets avant démolition (Produits-Matériaux-Déchets PMD). Des taux de valorisation seront prescrits supérieurs à ceux de la réglementation (>70%). En fonction du diagnostic et de la quantité de produits ré-employables, des taux de réemplois pourront être décidés et intégrés au marché de démolition.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic phytosanitaire des arbres à abattre a été effectué en 2019. Une compensation sera mise en œuvre conformément aux règles du PLUi. Un diagnostic faune flore a été réalisé en 2021. Les préconisations seront prise en compte dans le projet. Il n'est pas identifié d'enjeux majeur pour la préservation de la biodiversité du site. Un schéma directeur paysager du site est en cours . Ses objectifs ; prendre en compte les données programmatiques qui requalifient le site du point de vue architectural et bâtementaire dans sa relation étroite au site classé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe suite à une convention avec GRT GAZ un poste gaz sur la parcelle de l'hôpital en bordure de la parcelle à l'arrière du site. La convention date de 1968. Les recommandations sont de ne pas édifier un bâtiment de type ERP à proximité. Des réunions avec GRT gaz le bâtiment BAC le plus proche de ce compteur ne devrait pas être soumis aux prescriptions de l'article R. 555-30 du code de l'environnement concernant l'implantation d'ERP dans les servitudes des ouvrages de GRT gaz. Le bâtiment BAC qui se trouve à proximité n'est pas un bâtiment ERP.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Boulogne Billancourt est dotée d'un plan de prévention du risque inondation. D'après le PPRI de Boulogne Billancourt, le site d'étude ne se trouve pas en zone inondable en cas de niveaux de la Seine identiques à ceux de Janvier 1910. La côte casier est située à 31 NGF. Il sera demandé aux futurs concepteurs de ne pas implanter d'installation technique sensible en deçà de cette côte dans le rez-de-Jardin.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au titre du projet deux modifications notables ont été actées : La création d'une voie arrière pérenne qui permettra aux véhicules type SAMU SMUR de s'engager directement sur la RD1 (quais de Seine) sans passer par l'avenue Charles de Gaulle, et l'installation d'un feu tricolore au carrefour rue des Menus et avenue Charles de Gaulle, permettant de fluidifier le trafic aux heures de pointe. Un comptage précis des flux en HPM/HPS a été effectué par le cabinet EXPLAIN. Cette étude est transmise en annexe.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux le chantier générera un trafic supplémentaire de camions et d'engins de chantier. Toutefois, les candidats sont incités à développer des solutions de préfabrication / construction hors site afin de limiter les nuisances et la durée du chantier. Des clauses de suivi en continu des nuisances et de communications seront également prescrites. Les installations techniques du projet seront étudiées pour y répondre et limiter le bruit généré.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets d'air liés à la ventilation (chambres, bureaux, laboratoires ...). Pas de rejets toxiques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion de l'eau se poursuit à l'échelle de la parcelle, par la limitation de l'imperméabilisation des sols et par la mise en place de dispositions permettant d'éviter le rejet au réseau des premières pluies, dans l'optique de limiter la saturation du réseau d'eau pluviale. Le site de l'hôpital est situé à proximité de la zone PPRI et sensible aux remontées de nappes de faible profondeur. Respecter le débit de fuite imposé de 2 l/s/ha (SDAGE) pour une pluie décennale pour chaque bâtiment. L'objectif est de faire un maximum, voir la totalité de la rétention en toiture .
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf ci dessus rejets liquides.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets dangereux générés lors de l'exploitation sont des DASRI, ils seront collectés suivant la même procédure que ceux générés au niveau des autres bâtiments existants : ils sont évacués en filière spécialisée depuis la plateforme déchet qui sera implantée dans la cour logistique créée à cet effet dans le projet. L'ensemble des autres déchets, y compris non dangereux sont également centralisés au niveau de cette plateforme.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La préfecture de la région Ile-de-France, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Service Régional de l'archéologie, après examen du dossier a informé l'AP-HP que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Voir Schéma D'aménagement du site classé du Parc Rothschild joint en annexe.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit dans des obligations réglementaires fortes (PLUi, ABF..) et dans une certification environnementale HQE notamment sur les questions énergétiques, le chantier à faibles nuisances.

Le niveau E3/C1 doit être labellisé cela limitant la consommation en ressources pour la construction et l'exploitation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans des obligations réglementaires fortes (PLUi, ABF, commission des sites..) situé dans un site classé et dans une certification environnementale HQE notamment sur les questions énergétiques, le chantier à faibles nuisances.

Le niveau E3/C1 doit être labellisé cela limitant la consommation en ressources pour la construction et l'exploitation.

Ceci conduit à un travail poussé sur les enjeux du site (urbains, historiques.. ABF Inspection des sites avec un passage en commission des sites CDNPS le 4 juillet 2022) à même d'assurer la maîtrise des impacts environnementaux du projet.

Aussi, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
- Annexe 7	Note d'intention
- Annexe 8	Courrier de réponse DRAC
- Annexe 9	Rapport d'étude géotechnique
- Annexe 10	Étude Faune-Flore
- Annexe 11	Étude Phytosanitaire
- Annexe 12	Schéma Directeur Paysager en cours
- Annexe 13	Schéma directeur d'aménagement du site classé
- Annexe 14	Plan masse actuel et repérages photos
- Annexe 15	Extrait du PTD environnemental "Chapitre chantier à faibles nuisances"
- Annexe 16	Étude de circulation EXPLAIN / GPSO sur Abreuvoir
- Annexe 17	Comptage flux carrefour CDG et rue des menus HPM et HPS
- Annexe 18	Plan de mobilité APHP Garches et Ambroise Paré

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

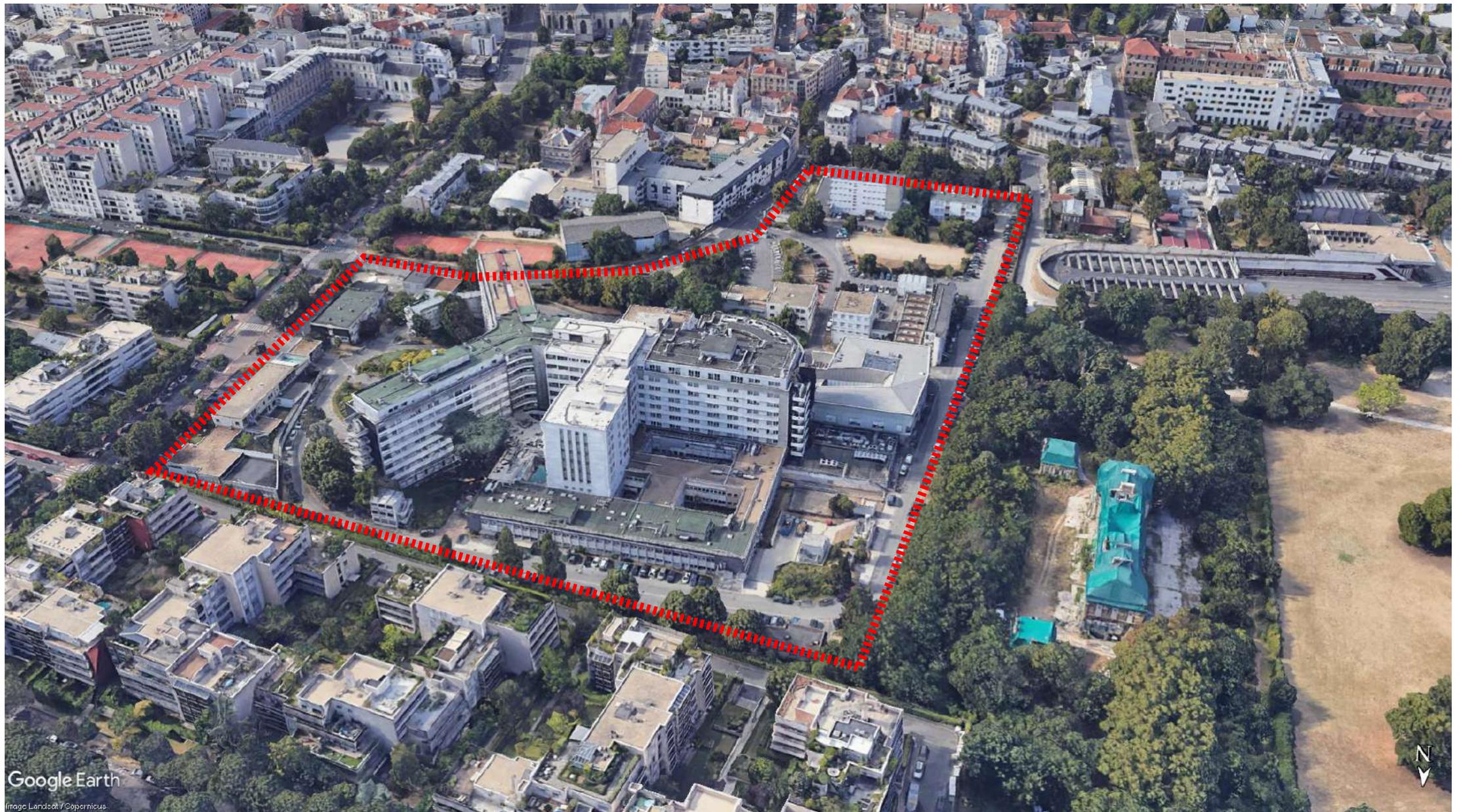
Paris

le,

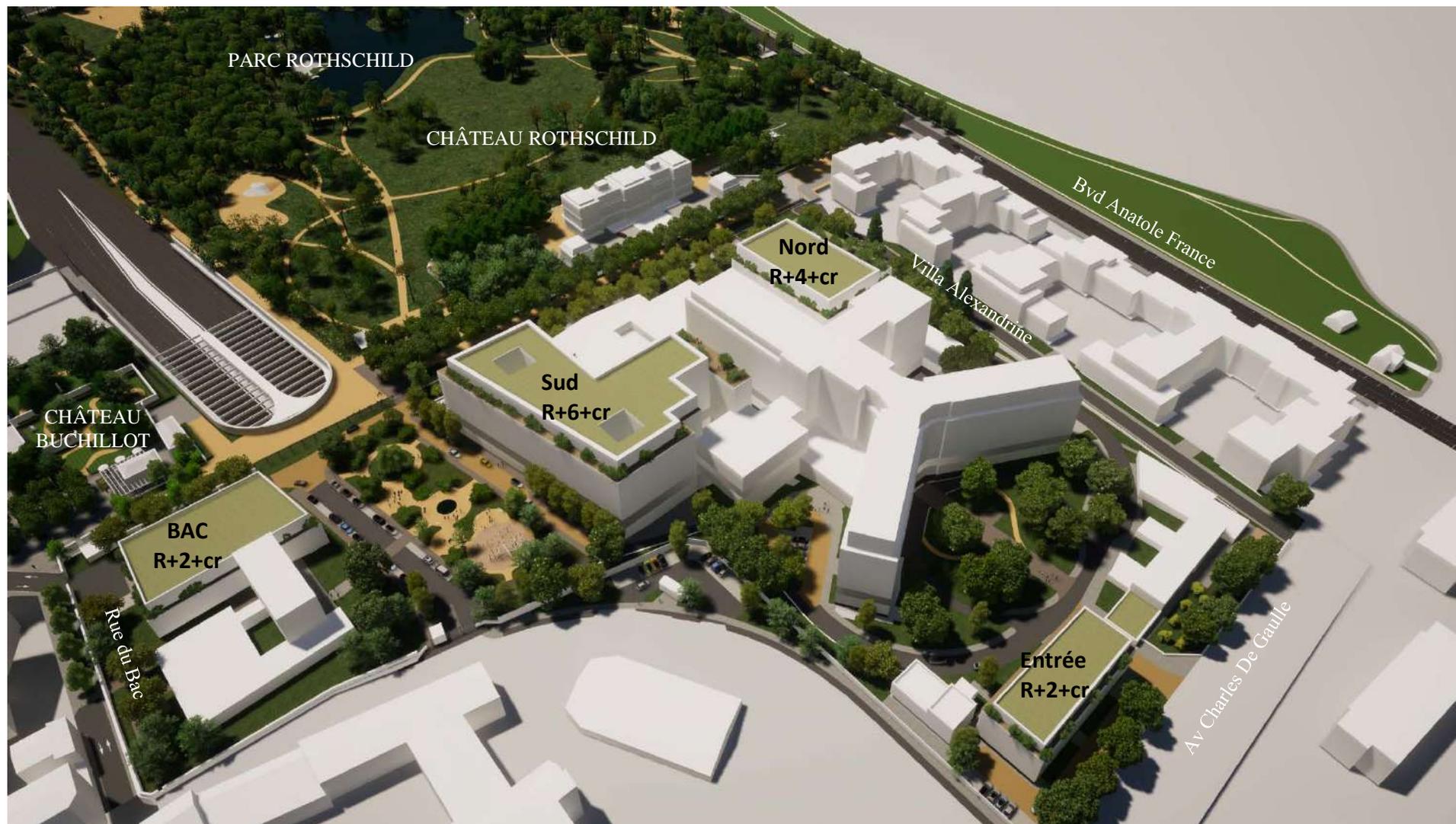
29/06/2022

Signature





Vue aérienne actuelle du site de l'hôpital Ambroise Paré



Le projet NGAP dans la globalité du site classé.

- Opération 1 BAC
- Opérations 2 ENTREE et NORD
- Opération 3 SUD

- Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (biens naturels ou mixtes)


- Arrêtés de protection d'habitats naturels


- Réserves naturelles régionales


- Périmètres de protection de réserves naturelles


- Réserves naturelles de Corse


- Zones humides d'importance internationale (sites Ramsar)

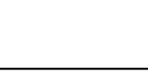

- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) type II

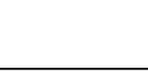

- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) type I

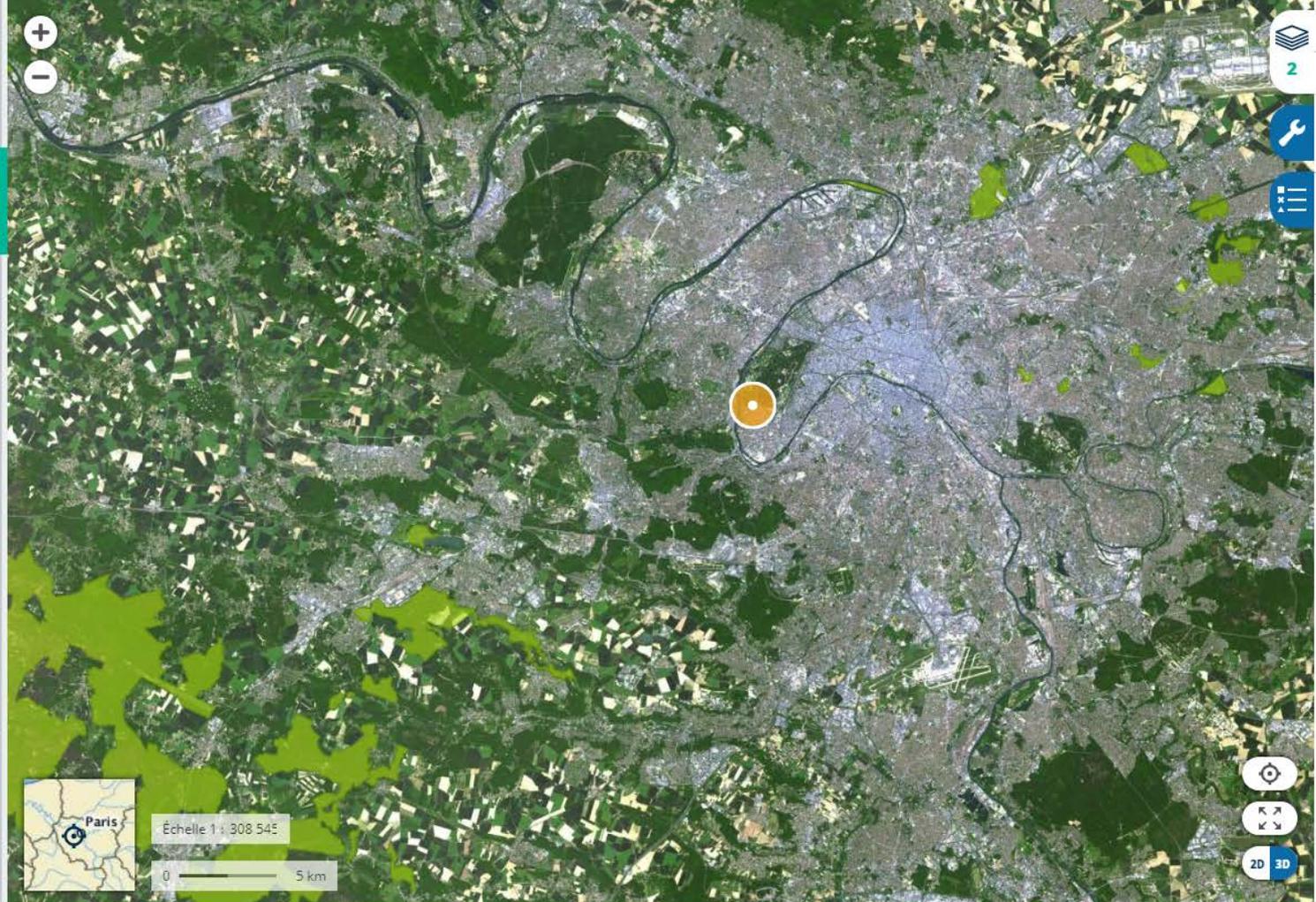

- Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)


- Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux)**


- Sites NATURA 2000 (Directive Habitats)


- Réserves naturelles nationales





CARTE EN COURS

- 

Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux)
- 

Photographies aériennes

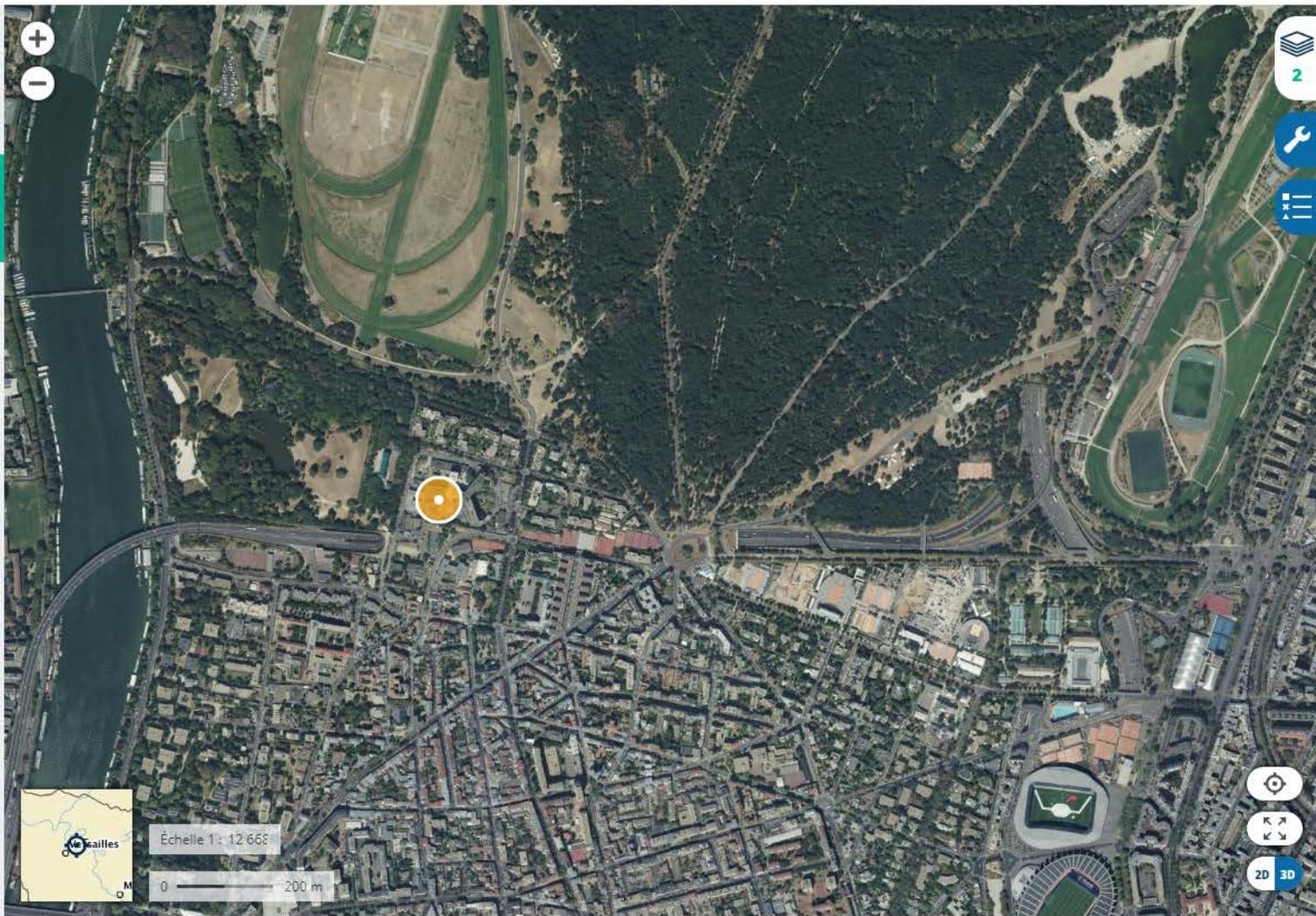
+ DE DONNÉES

ENREGISTRER LA CARTE

Données cartographiques : © IGN, Planet Observer, INPN, MTE, MNHN

Hôpital Ambroise Paré et zones Natura 2000 les plus proches

- Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (biens naturels ou mixtes)
- Réerves naturelles régionales
- Réerves naturelles de Corse
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) type II
- Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)
- Sites NATURA 2000 (Directive Habitats)
- Arrêtés de protection d'habitats naturels
- Périmètres de protection de réserves naturelles
- Zones humides d'importance internationale (sites Ramsar)
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) type I
- Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux)
- Réerves naturelles nationales



CARTE EN COURS X

- St-Mars-de-Coutais Réserve Naturelle Nationale Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux)
- Photographies aériennes

+ DE DONNÉES

ENREGISTRER LA CARTE

Zoom sur Ambroise Paré

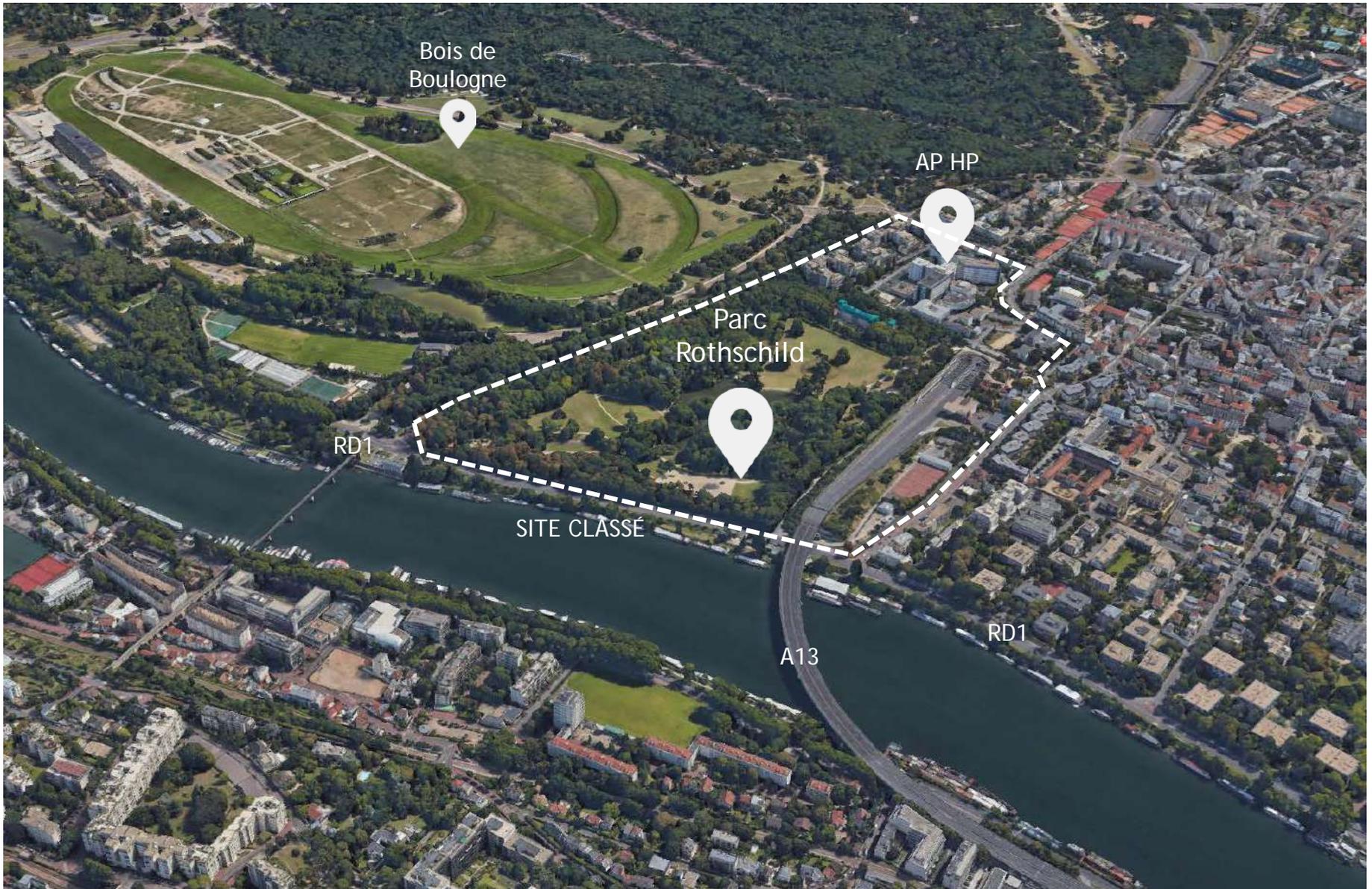
HÔPITAL AMBROISE PARE
SCHEMA DIRECTEUR PAYSAGER

Parc Rothschild - SITE CLASSÉ
Boulogne-Billancourt

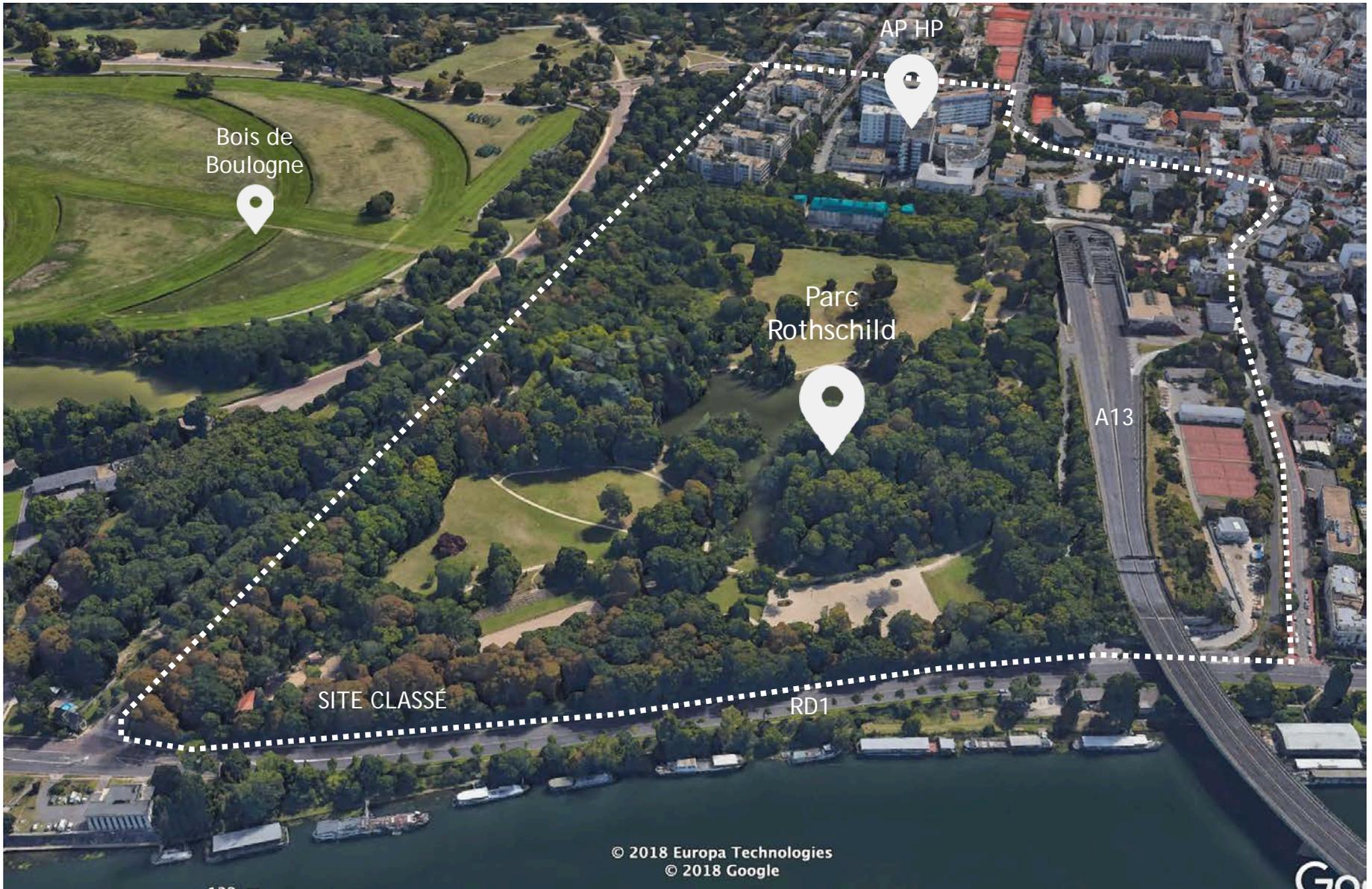
Rappel du contexte et de son environnement

LE PARC ROTHSCHILD

Le contexte : rappel



Le contexte : rappel



133 m

Le Parc des Rothschild - 1961



Le Parc des Rothschild - 1961





Le schéma directeur initial



Le site existant



Le site existant



PARC EDMOND DE ROTHCHILD

Château
Rothschild

Villa des Alexandrins

E/S site APHP

A13

Rue des Victoires

Rue du Bac

Rue des Menus

Avenue Charles de Gaulle

Le site existant



1/

Préalable
Valoriser le patrimoine historique

Le mur d'enceinte- Périmètre site classé

La clôture du site classé

Deux états



Clôture à l'impératrice
1 500 m (61%)

Mur maçonné
950 m (39%)



Mur historique: état des lieux



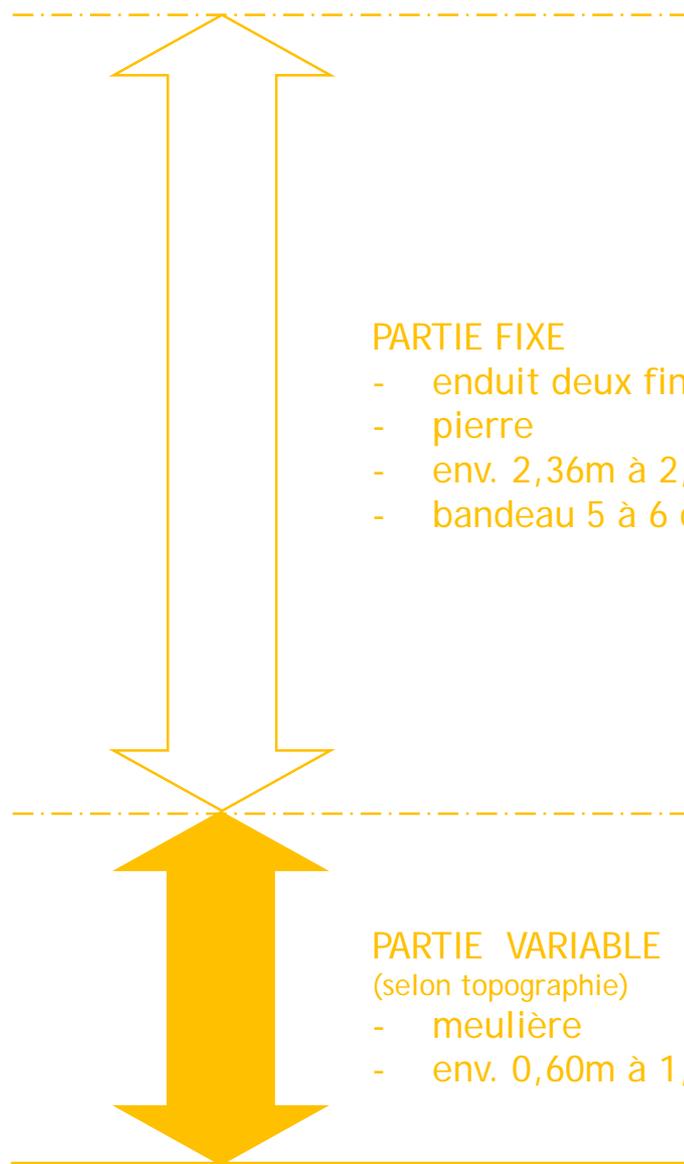
SECTION PLEINE

- Mur maçonné
- Raccordement de la section en serrurerie (clôture à l'Impératrice)

Mur historique: état des lieux



Mur historique: état des lieux



PARTIE FIXE

- enduit deux finitions
- pierre
- env. 2,36m à 2,40m
- bandeau 5 à 6 cm

PARTIE VARIABLE

- (selon topographie)
- meulière
 - env. 0,60m à 1,00m

Mur historique: rue des Menus



Mur historique: rue des Menus



Mur historique: avenue Charles de Gaulle

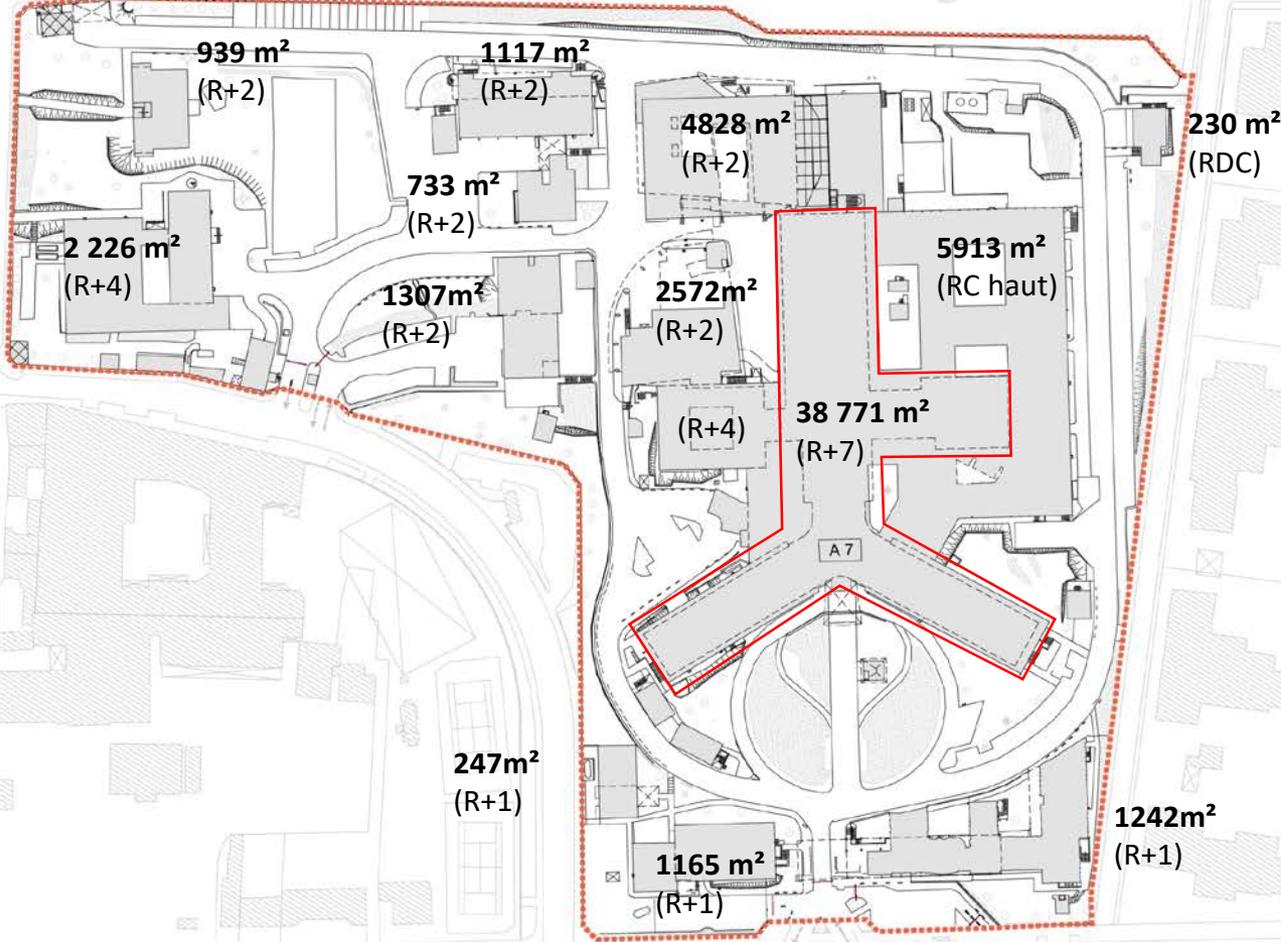


2/ Les implantations du nouvel hôpital

Sur la base de la Programmation Fonctionnelle
réalisée par Embase

Site existant

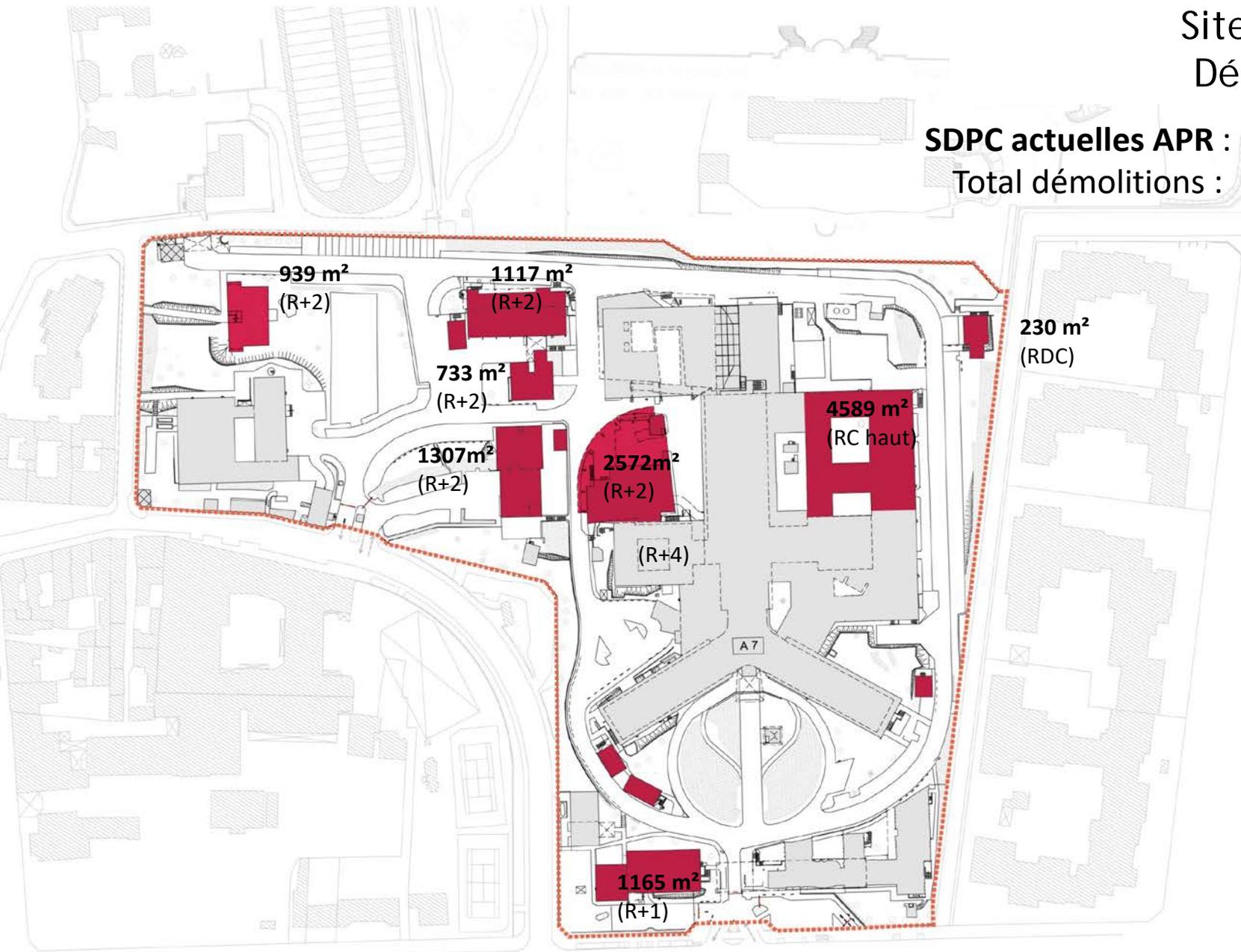
SDPC actuelles APR : 55 188 m²



Site existant Démolitions

SDPC actuelles APR : 55 188 m²

Total démolitions : 13 500 m²



Projet NGAP Constructions

SDPC actuelles APR : 55 188 m²

Total démolitions : 13 500 m²

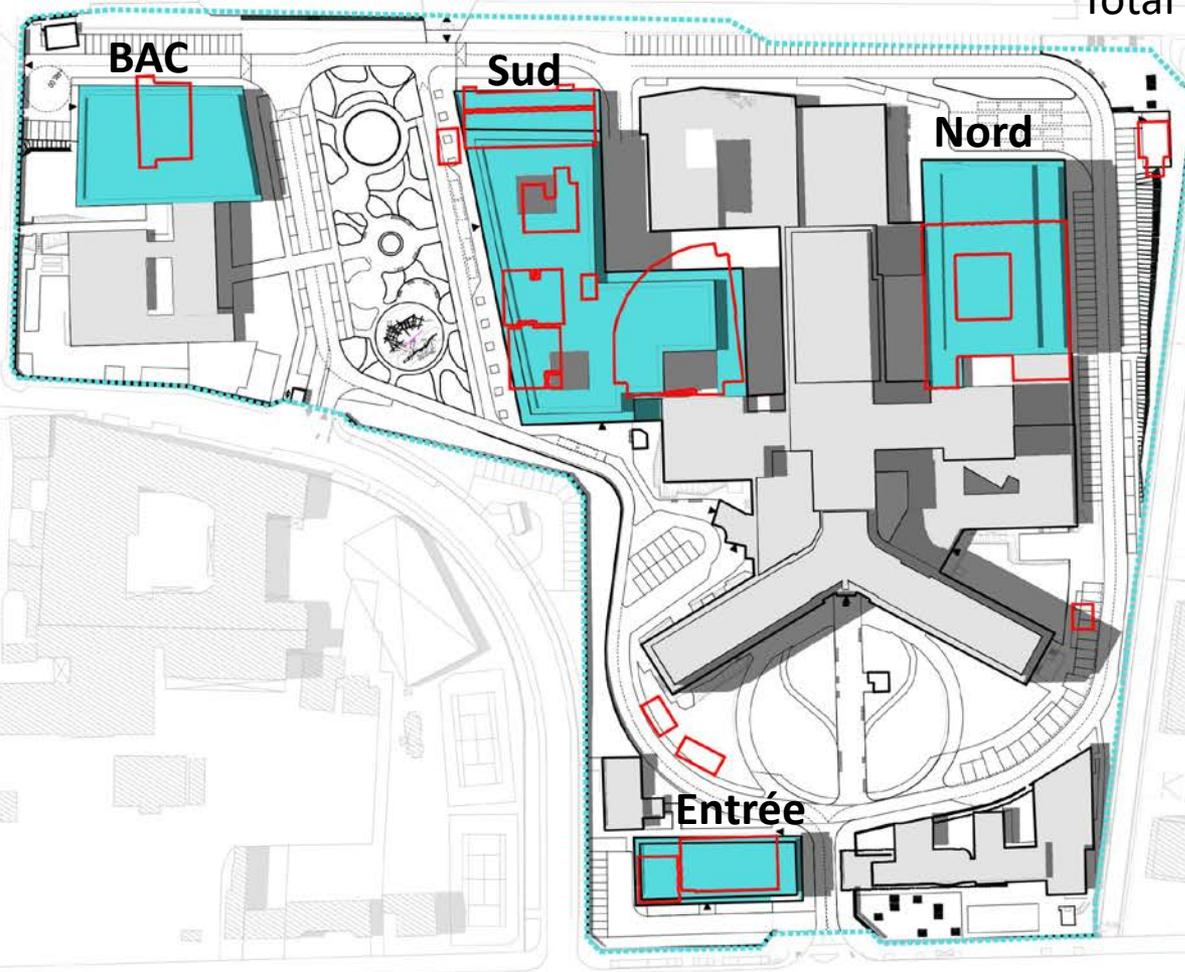
Total constructions : 47 961 m²

Nord 13 909 m²

Sud 23 985 m²

Entrée 2 323 m²

BAC 7744 m²



Projet NGAP Constructions

SDPC actuelles APR : 55 188 m²

Total démolitions : 13 500 m²

Total constructions : 47 961 m²

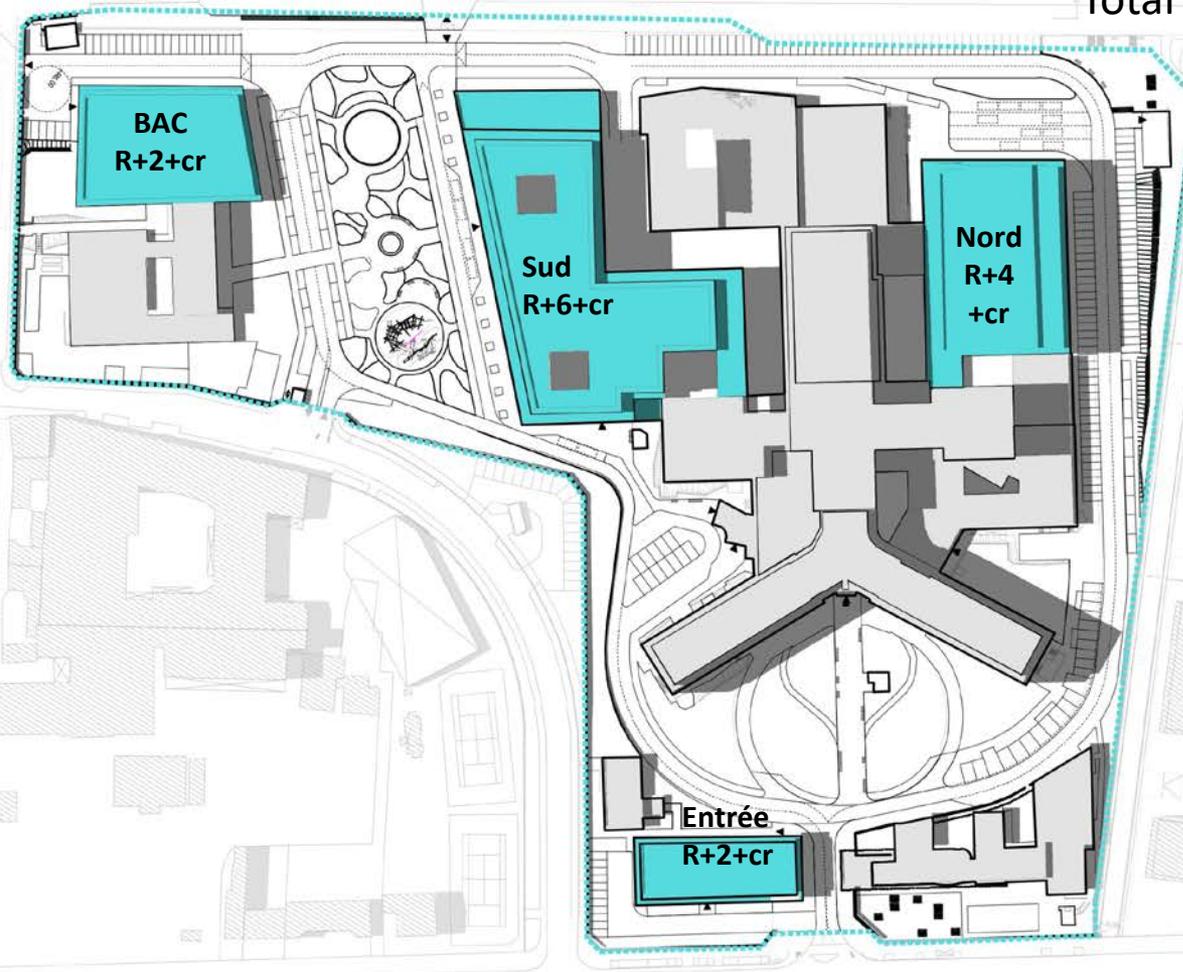
Nord 13 909 m²

Sud 23 985 m²

Entrée 2 323 m²

BAC 7744 m²)

SDPC futures 89 649 m²



3/

Le projet du nouvel hôpital
Faisabilité effectuée par Embase

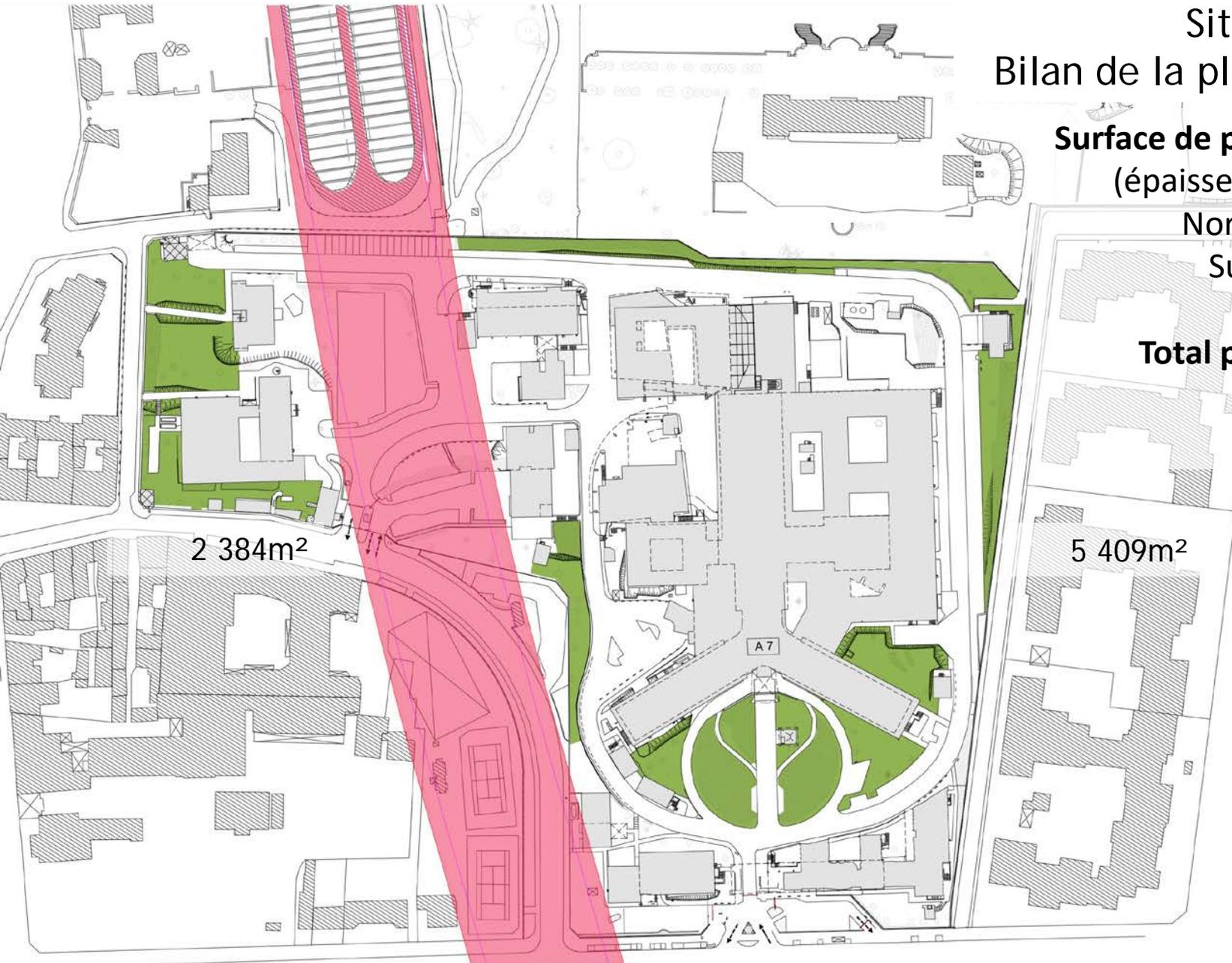
Site existant
Bilan de la pleine terre

Surface de pleine terre
(épaisseur > 2,30m)

Nord **2 384m²**

Sud **5 409m²**

Total pleine terre
actuelle
7 793 m²



Projet NGAP Bilan de la pleine terre

Surface de pleine terre
(épaisseur > 2,30m)

**Total pleine terre
actuelle**
7 793 m²

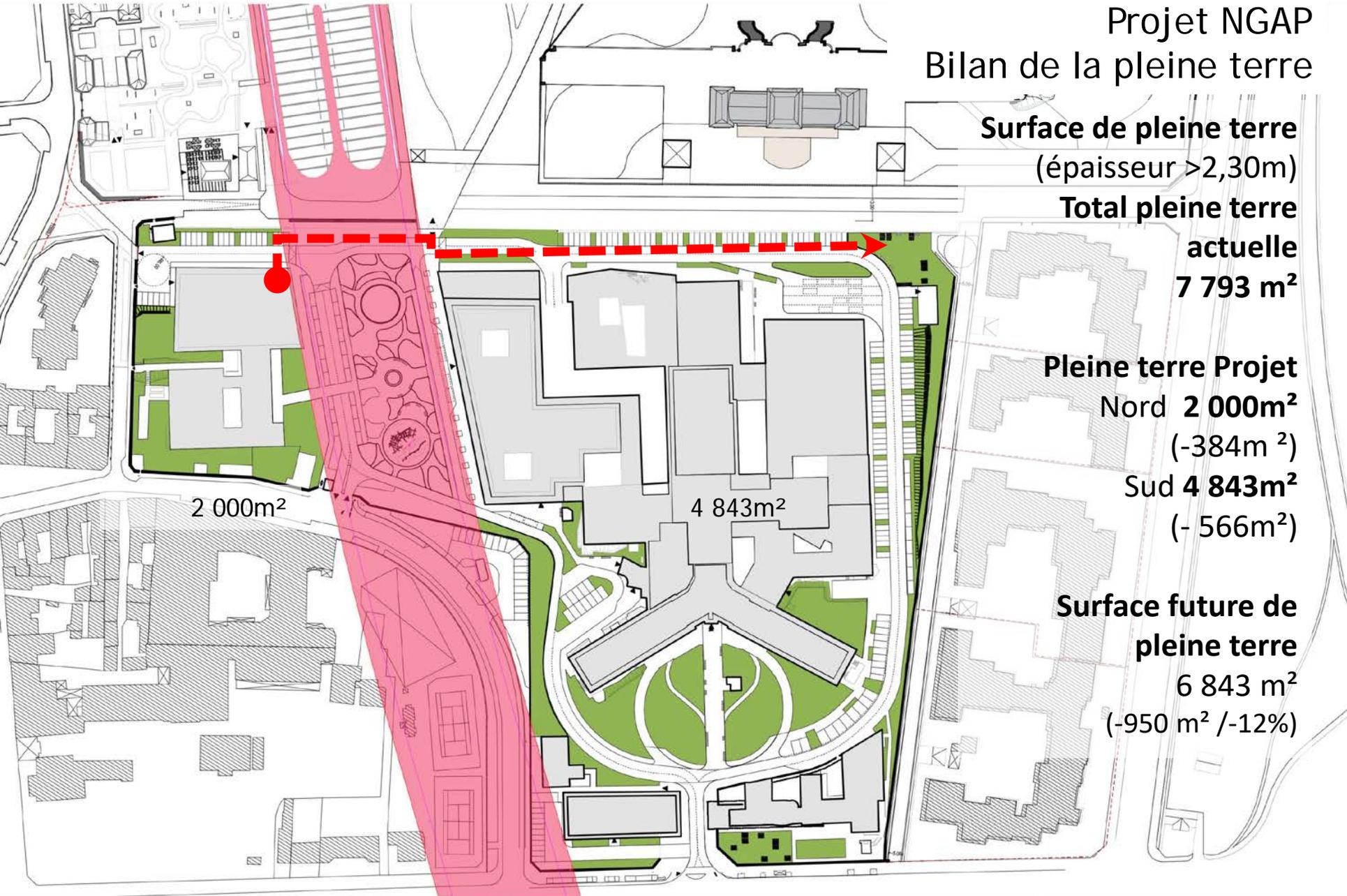
Pleine terre Projet

Nord 2 000m²
(-384m²)

Sud 4 843m²
(-566m²)

**Surface future de
pleine terre**

6 843 m²
(-950 m² /-12%)

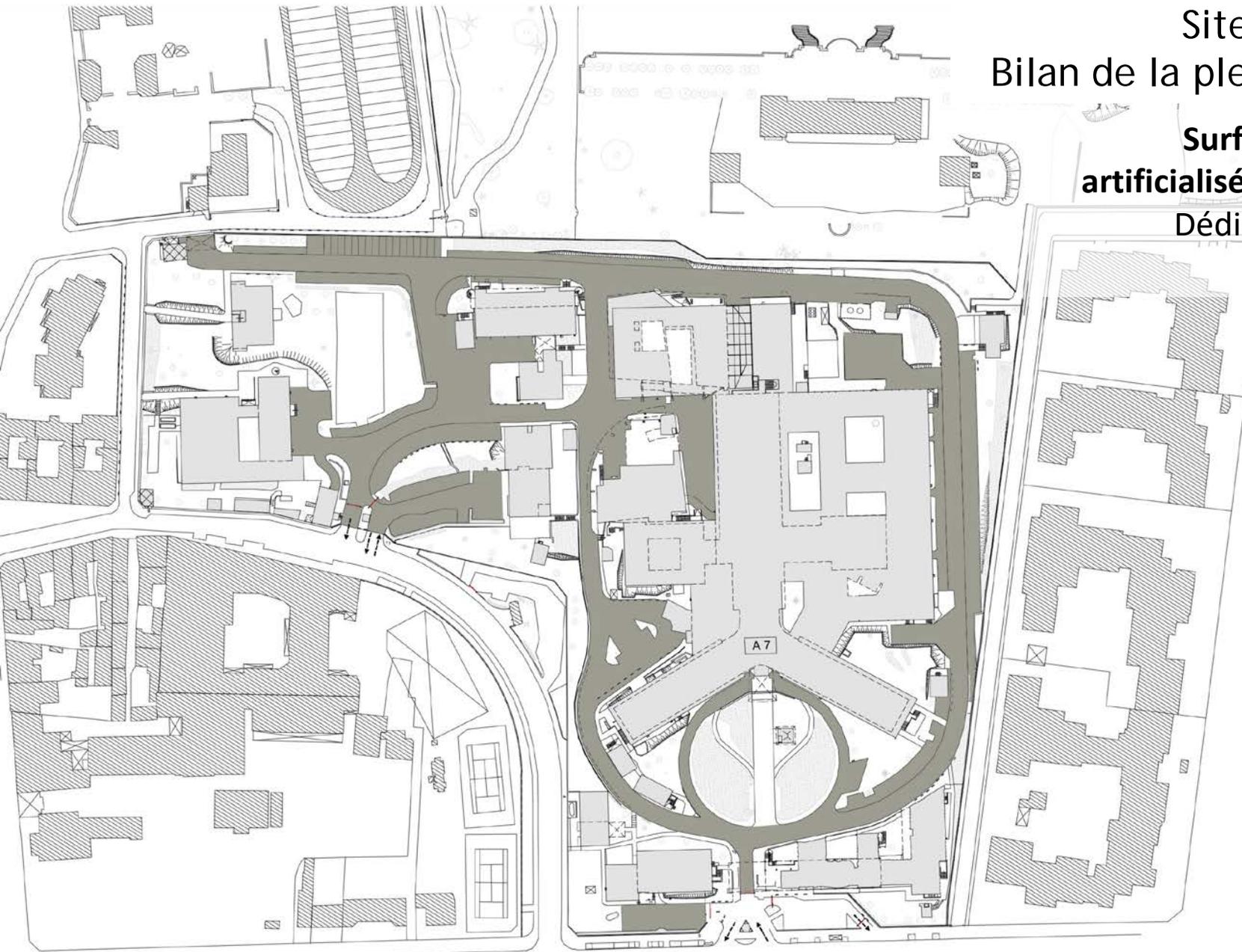


Site existant
Bilan de la pleine terre

**Surface de sol
artificialisée actuelle**

Dédiée voiture

11 388m²



Site existant
Bilan de la pleine terre

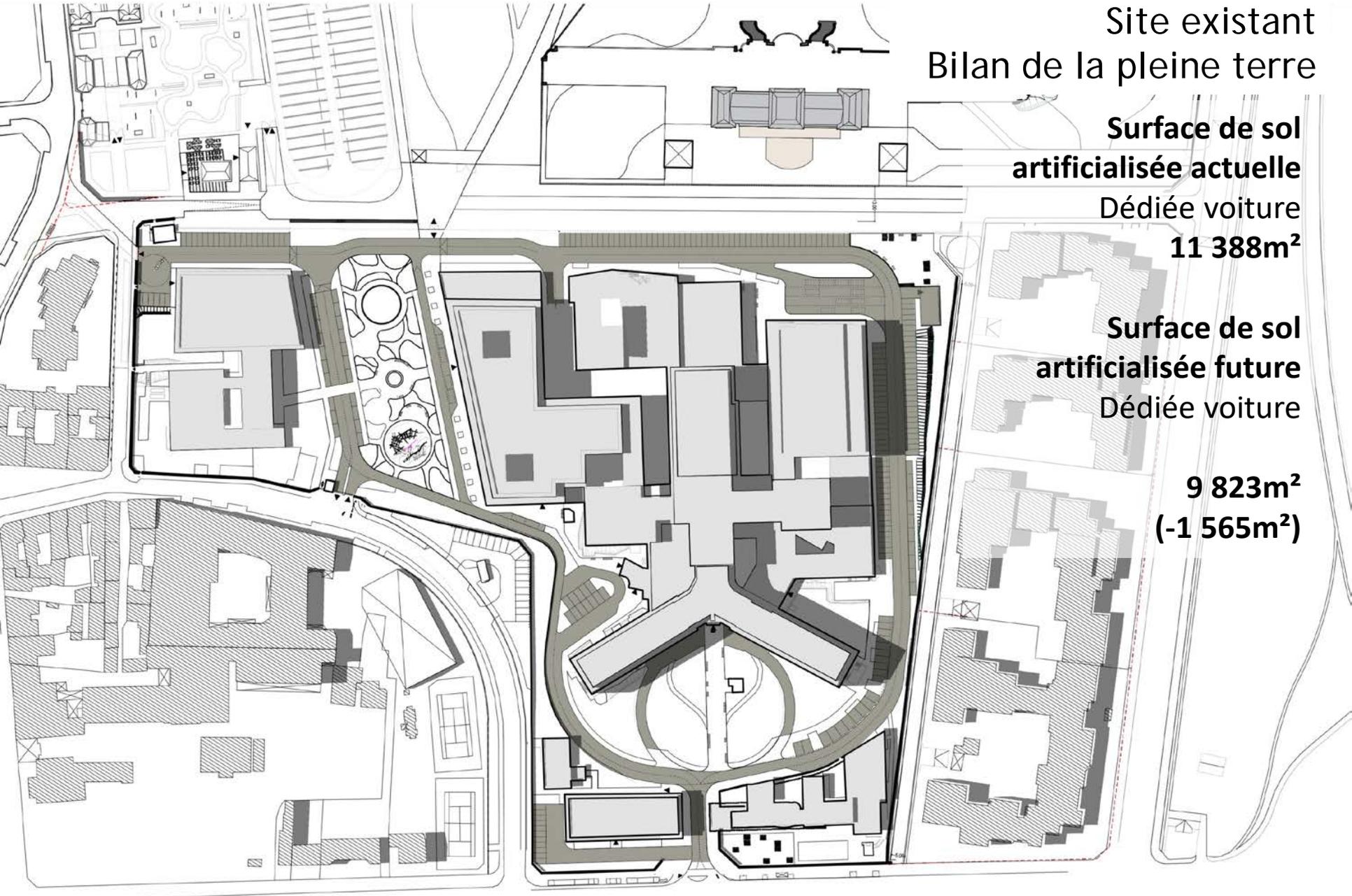
**Surface de sol
artificialisée actuelle**

Dédiée voiture
11 388m²

**Surface de sol
artificialisée future**

Dédiée voiture

**9 823m²
(-1 565m²)**



4 / Relation à l'Allée des deux Châteaux

Coupe transversale

Coupe transversale



Monobloc Toit T2 NGF 64.36

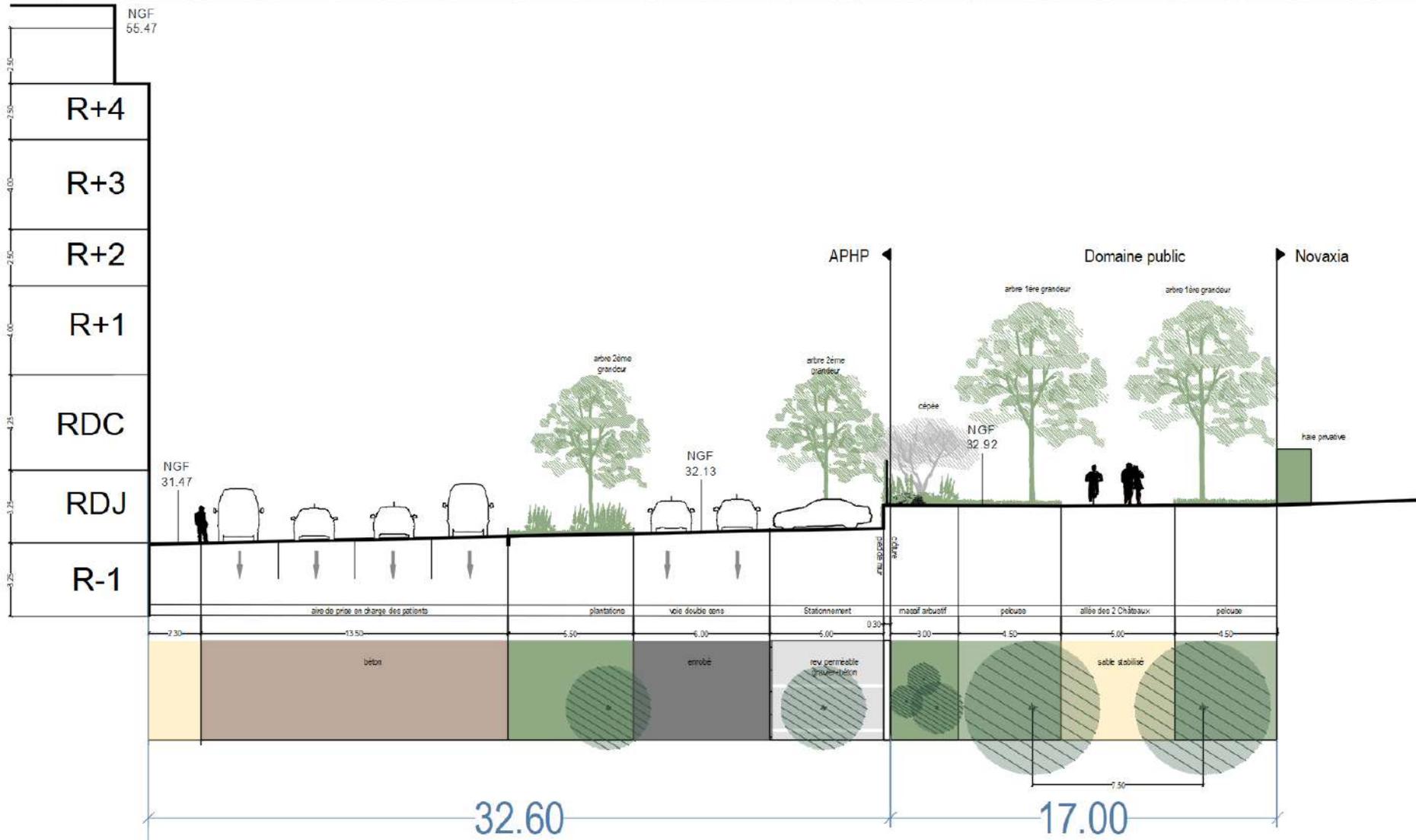
Monobloc Toit T1 NGF 61.15

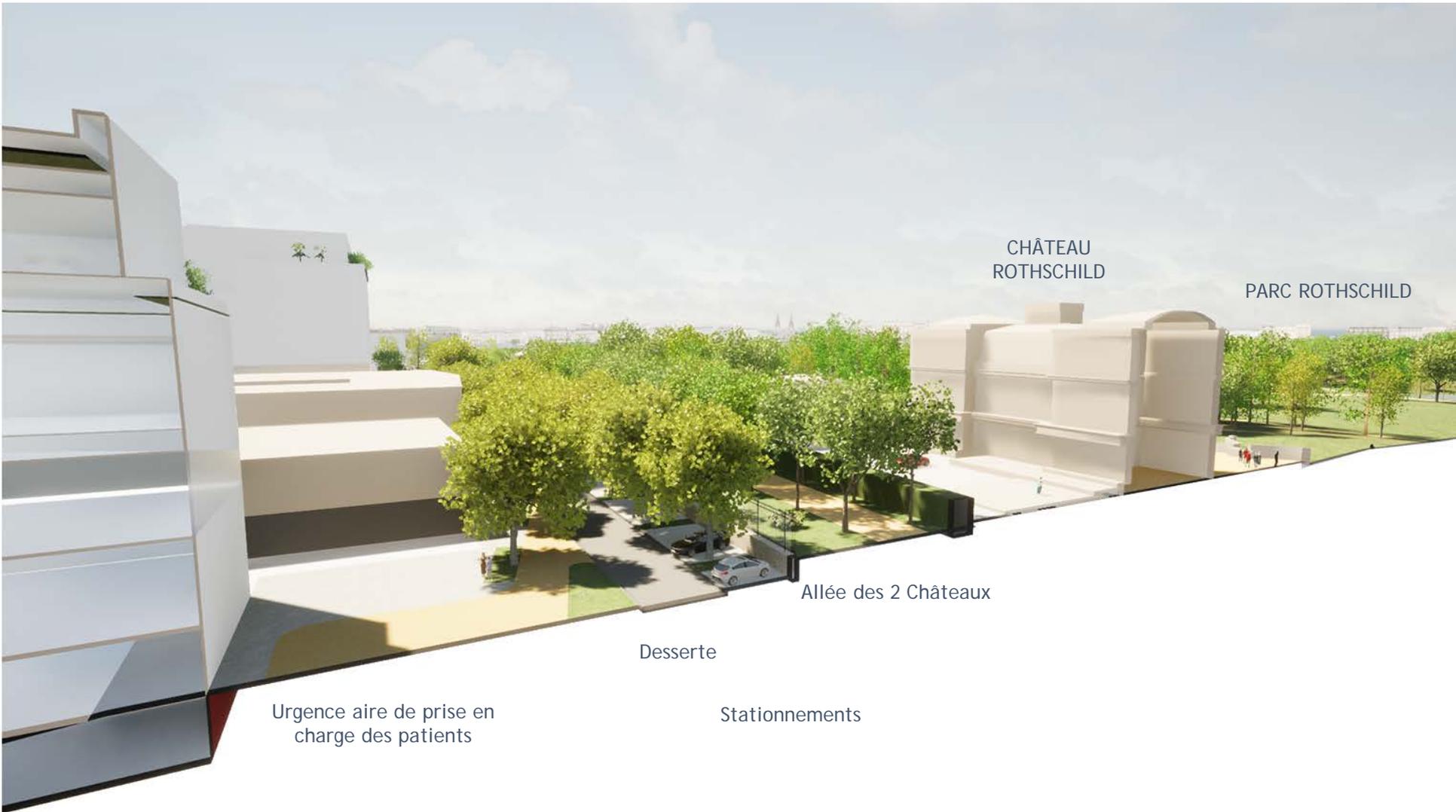
Monobloc R+7 NGF 57.91



Monobloc R+7

NGF
57.91





CHÂTEAU
ROTHSCHILD

PARC ROTHSCHILD

Allée des 2 Châteaux

Desserte

Stationnements

Urgence aire de prise en
charge des patients

CHÂTEAU ROTHSCHILD



Desserte

Stationnements

Allée des 2 Châteaux

Vue depuis l'allée des deux Châteaux



Hôpital
Ambroise Paré

Clôture ouverte

CHÂTEAU ROTHSCHILD

Haie privative

5/

Patrimoine végétal

Diagnostic Sanitaire effectué par l'Agence de l'Arbre

Décembre 2019

Conclusion de l'étude phytosanitaire

216 Arbres répertoriés

- 143 Arbres avec peu ou pas d'altérations (65%)
- 73 Arbres dégradés voire très dégradés (35%) \implies 22 abattages et 80 interventions prescrites

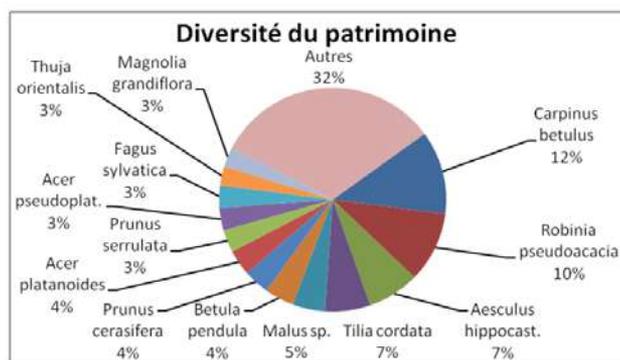


Diagramme 1 : répartition des essences à l'hôpital Ambroise Paré

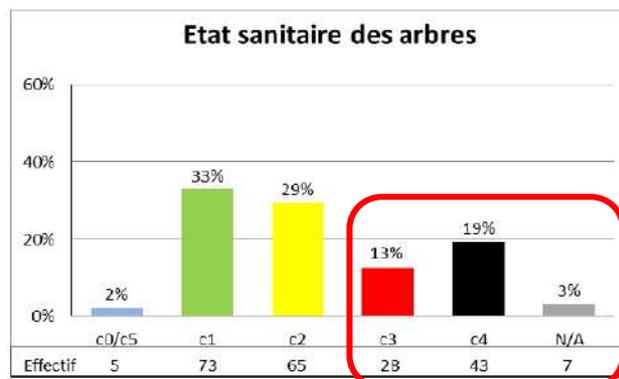


Diagramme 4 : répartition de l'état sanitaire des arbres à l'hôpital Ambroise Paré

Conclusion du diagnostic

Afin de recréer un patrimoine d'avenir, il est nécessaire de renouveler les sujets devant être abattus ou sans avenir, d'améliorer le suivi des jeunes plantations et de proscrire les tailles sévères.

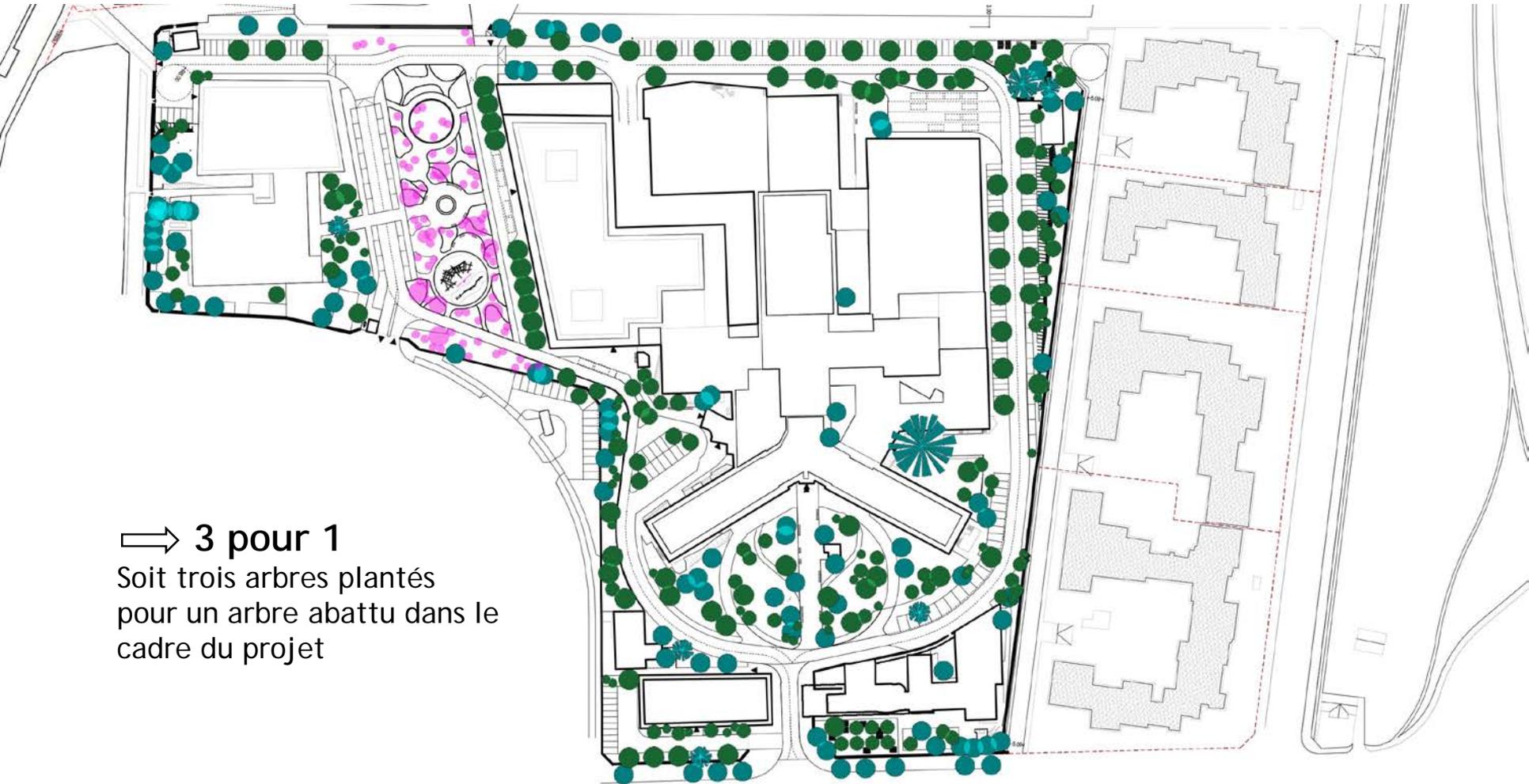
Site existant

- 123 arbres conservés
- 22 sujets abattus prescription de l'Agence de l'Arbre
- +71 abattages dans le cadre du projet NGAP



- 123 arbres conservés
- 215 arbres à planter
- Cépées et arbrisseaux au dessus de la dalle A13, faisabilité à vérifier

⇒ **3 pour 1**
Soit trois arbres plantés
pour un arbre abattu dans le
cadre du projet



Plan masse de l'opération retenue



6/

Les pièces du programme



PARC ROTHSCHILD

CHÂTEAU ROTHSCHILD

Bvd Anatole France

Nord
R+4+cr

Villa Alexandrine

Sud
R+6+cr

CHÂTEAU
BUCHILLOT

Hôpital
Ambroise Paré

BAC
R+2+cr

Rue du Bac

Entrée
R+2+cr

Rue des Menus

Av Charles De Gaulle

Vue depuis l'entrée du parc sur l'allée des deux Châteaux



Sud
R+6+cr

Vue depuis le parc allée principale



PARC ROTHSCHILD

Monobloc
R+7

Sud
R+6+cr



Château
Rothschild

Nord
R+4+cr

Monobloc
R+7

Sud
R+6+cr

PARC ROTHSCHILD

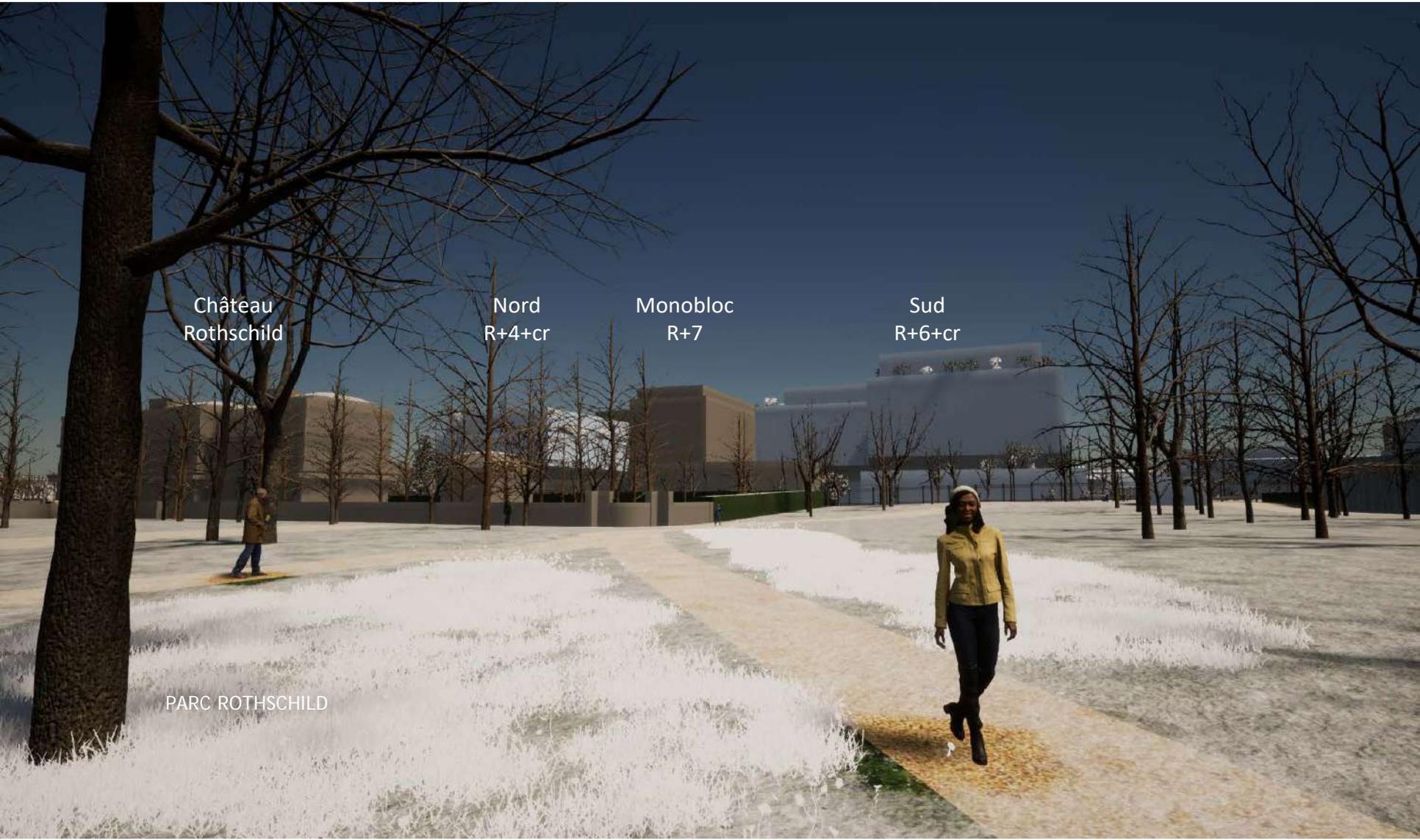
Château
Rothschild

Nord
R+4+cr

Monobloc
R+7

Sud
R+6+cr

PARC ROTHSCHILD



Vue depuis le parc face au château





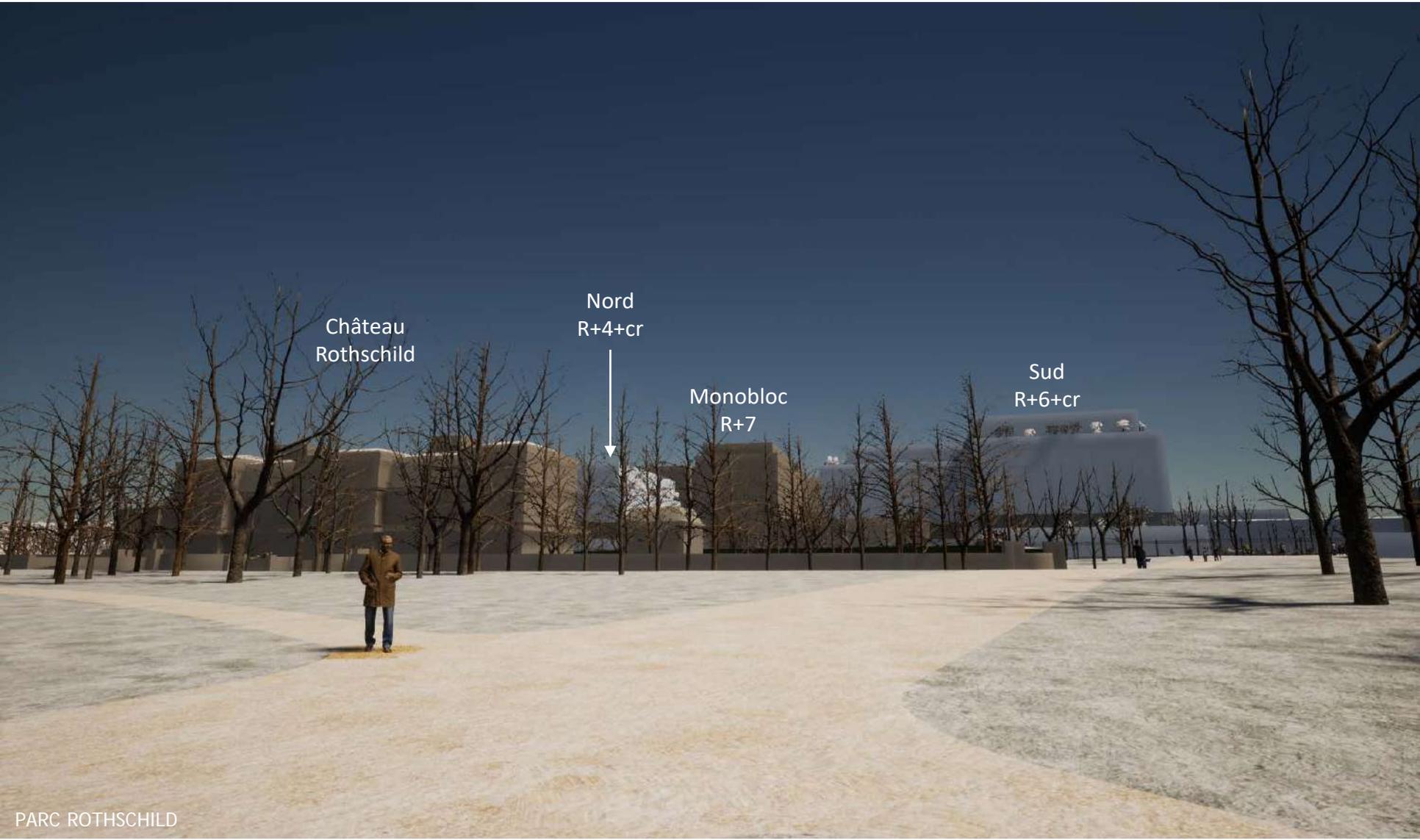
Château
Rothschild

Nord
R+4+cr

Monobloc
R+7

Sud
R+6+cr

PARC ROTHSCHILD



Château
Rothschild

Nord
R+4+cr



Monobloc
R+7

Sud
R+6+cr

Vue depuis la place des Victoires



Place des Victoires

Vue depuis l'entrée logistique de la rue des Menus



Vue depuis la rue des Menus au droit de l'accès technique A13



Bâtiment SUD
R+6 + couronnement

Bâtiment Hospitalier
R+7

Mur classé

Accès Technique
A13

Mur classé

Rue des Menus

Vue de la façade sur l'avenue Charles de Gaulle

